



OPCVM conforme aux normes européennes

# CCR CREDIT SPREAD 2014

## PROSPECTUS SIMPLIFIE

### PARTIE A – STATUTAIRE

#### PRESENTATION SUCCINCTE

**Code ISIN**

Part R : FR0010685966

Part I : FR0010689836

**Dénomination** : CCR CREDIT SPREAD 2014**Forme juridique** : FCP de droit français**Société de gestion** : CCR Asset Management**Gestionnaire comptable par délégation** : BNP Paribas Fund Services**Dépositaire** : BNP Paribas Securities Services**Durée d'existence prévue** : Ce fonds a été créé pour une durée de 99 ans**Commissaire aux comptes** : FIDUS**Commercialisateurs** : CCR Asset Management / Groupe UBS

#### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

**Classification**

Obligations et autres titres de créance internationaux.

**Objectif de gestion**

Le fonds recherche une performance supérieure aux obligations émises par l'Etat français en euro à échéance 2014.

**Indicateur de référence**

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence. La durée de vie du portefeuille obligataire du fond est de 3 ans à compter du repositionnement de la stratégie d'investissement. Cette durée moyenne diminue chaque année pour atteindre celle d'un placement monétaire à fin 2014.

**Stratégie d'investissement**

La stratégie d'investissement mise en œuvre vise à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille d'obligations et autres titres de créances internationaux ayant une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2014, à taux fixe, variable ou indexé émis par des entités publiques et/ou privées, des pays membres de OCDE, dont les notations à l'acquisition seront de catégorie « Investment Grade » et/ou spéculative (selon les notations de l'une des trois agences : Moody's, Standard & Poors ou Fitch).

Les titres relevant de la catégorie spéculative ne pourront pas représenter plus de 20% de l'actif net du fonds. Ils bénéficieront, à l'acquisition, d'une notation qui ne sera pas inférieure à Ba3 (Moody's), ou à BB- (S&P ou Fitch). En l'absence de notation officielle, les émissions, dont la notation interne donnée par la Société de gestion sera jugée équivalente au niveau « Investment Grade », sont autorisées.

Pour réaliser l'objectif de gestion, la stratégie reposera sur des stratégies qui peuvent être classées en 2 grandes catégories :

- (i) les stratégies de portage qui consistent à investir durablement sur des titres présentant un rendement attractif,
- (ii) les stratégies directionnelles qui consistent à prendre des positions d'élargissement ou de rétrécissement des marges de crédit d'un emprunteur,

Ce fonds reposera principalement sur une stratégie de portage, les stratégies directionnelles restant secondaires

La politique d'investissement repose sur une approche essentiellement qualitative basée sur l'analyse crédit qui permet de juger de l'opportunité de proposer des stratégies.

Le fonds couvrira totalement le risque de change du portefeuille via des instruments dérivés.

Le fonds pourra également avoir recours aux instruments dérivés pour couvrir les risques de taux du portefeuille ; seul le risque de crédit pourra donner lieu à une exposition voire une surexposition jusqu'à 120% de l'actif net du fonds. Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra avoir recours aux Credit Default Swaps (CDS). Les interventions se feront de manière libre et discrétionnaire en fonction des anticipations faites par le gérant sur l'évolution des instruments concernés.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, le fonds pourra détenir des actions ou parts d'autres OPCVM (en particulier de toute classification monétaire) jusqu'à 10% de son actif net, recourir à des dépôts, à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres et à des emprunts d'espèces.

En cas de perception d'une rémunération liée aux coupons ou aux remboursements de titres, les sommes perçues seront réinvesties, soit en titres monétaires ou obligataires d'échéance 2014, soit en opérations de pensions (prêts de titres), soit en parts ou actions d'OPCVM monétaires.

En cas de souscriptions ultérieures à la période de constitution initiale du portefeuille, le gérant investira dans des titres de maturité semblable à ceux présents à la constitution du portefeuille, de sorte que la stratégie du fonds reste inchangée.

La stratégie d'investissement entrera en vigueur à compter du 31 mars 2012, et jusqu'à cette date la stratégie d'investissement sera une gestion de taux court.

A l'issue de la période de placement recommandée, le fonds pourra opter, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour une dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre Organisme de Placement Collectif après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

### **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque est adapté à un horizon d'investissement de 3 ans pour les investisseurs ayant souscrit lors de la mise en place de la nouvelle stratégie du portefeuille, soit au 31 mars 2012.

La valeur des actifs du fonds est soumise aux fluctuations des marchés internationaux d'obligations et de taux, elle peut varier fortement. Par ailleurs, le style de gestion étant discrétionnaire, il existe un risque que votre fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CCR Asset Management et du groupe UBS, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin d'assurer notamment l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Les principaux risques auxquels le souscripteur est exposé sont les suivants :

#### Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie. Le portefeuille sera investi principalement en obligations privées et autres titres de dette. En cas de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs (par exemple en raison de la baisse de leur notation par les agences de notation financière), la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

La surexposition du fonds au risque crédit pourra aller jusqu'à 120% maximum de l'actif net. La sensibilité à ce risque sera comprise entre 0 et +4.

La sensibilité au risque crédit reflète la variation de la valeur liquidative du fonds pour une variation de 1% des spreads de crédit de l'ensemble des titres en portefeuille. A titre d'exemple, pour une sensibilité au risque crédit de 4, si les spreads de crédit augmentent de 1%, la VL du fonds baissera de 4%, a contrario si les spreads de crédit baissent de 1%, la VL du fonds augmentera de 4%.

#### Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de taux

Jusqu'au repositionnement de la stratégie d'investissement du fonds, la gestion du risque de taux sera une gestion de taux court. A compter du 31 mars 2012, date du repositionnement, et en raison de sa composition, le fonds pourra être exposé à un risque de taux. En effet, si les taux d'intérêt augmentent la valeur liquidative du fonds pourra baisser. La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre 0 et + 3, ce qui signifie qu'en cas d'une hausse des taux de 100 bps, l'impact instantané sur la valeur liquidative du fonds sera compris entre 0 et -3%. A contrario, en cas de baisse des taux de 100 bps, l'impact instantané sera compris entre 0 et + 3%.

Risque lié à l'investissement dans des titres « Investment Grade » et dans des titres spéculatifs.

Ce risque est inhérent aux investissements dans des titres dont la notation est « Investment Grade » et dans des titres *spéculatifs*, ceci pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

Il résulte du recours par votre fonds à des contrats financiers qui sont négociés de gré à gré, et/ou à des opérations et de cession temporaire de titres. Ces opérations exposent potentiellement le fonds à un risque de défaillance de l'une des contreparties, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**L'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs**

L'exposition du portefeuille au risque de crédit varie avec le temps. Notamment, durant la période initiale de mise en place de la stratégie, cette exposition s'accroît. A l'approche de la fin de la période de placement recommandée, cette exposition diminue au fur et à mesure du remboursement des titres parvenus à échéance. Durant cette phase, le gérant détermine, en fonction des conditions de marché du moment, les instruments qu'il convient de privilégier, notamment les titres de créances, les pensions, les OPCVM de toute classification monétaire.

Le détail des risques est mentionné dans la note détaillée du prospectus.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

- Pour les parts I : réservées aux personnes morales et institutionnelles
- Pour les parts R : tous investisseurs

Le fonds s'adresse à tous souscripteurs et plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements obligataires par le biais d'une diversification au travers d'un portefeuille destiné à générer un rendement supérieur aux emprunts d'états français sur la durée de placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à un an mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

**Durée de placement recommandée**

La durée de placement recommandée est de 3 ans à compter de la mise en place de la nouvelle stratégie, soit au 31 mars 2012.

**INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE****Frais et commissions**Commissions de souscription et de rachat :

*Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de gestion, au commercialisateur, etc.*

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	1,50% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0,75% A compter du 1 juillet 2012 et jusqu'au 31/12/2014

Les commissions de souscription et de rachat ne seront pas applicables sur les opérations de rachat-souscription simultanées de même montant.

#### Les Frais de Fonctionnement et de Gestion

*Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage,...).*

*Aux frais de fonctionnement et de gestion peut s'ajouter :*

- *des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.*
- *une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.*

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la Partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
		Part R	Part I
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net moyen	1 % TTC – l'an, taux maximum	0,50% TTC – l'an, taux maximum
Commission de sur-performance	Actif net	Néant	

#### **Modalités de calcul et de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres.**

Les opérations sont effectuées dans les conditions de marché applicables au moment de l'opération.

- La rémunération provenant des opérations de prêt de titres est répartie à parts égales entre l'OPCVM et la Société de gestion.
- La rémunération provenant des opérations de pensions livrées reste intégralement acquise au fonds.

#### **Régime fiscal**

Les fonds communs de placement n'ayant pas la personnalité morale, ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur les sociétés. Chaque porteur est imposé comme s'il était directement propriétaire d'une quotité de l'actif, en fonction du régime fiscal qui lui est applicable.

*Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.*

## **INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL**

#### **Modalités de souscription et de rachat**

Les demandes sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 10h30 auprès du dépositaire, BNP Paribas Securities Services, sis Grands Moulin de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93500 Pantin, et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de bourse du jour même, soit à cours inconnu. Les règlements y afférents interviennent à J+3 ouvrés (J étant le jour de centralisation).

Il est toutefois à noter qu'en fin de semaine et/ou de toute période fériée, la valorisation du fonds est reportée au dimanche soir ou à la fin de la dite période fériée ; les valeurs liquidatives ainsi calculées sont datées du jour des dites valorisations.

#### **Montant minimum initial de souscription**

Part R : 1 part

Part I : 1 000 000 Euros (à l'exception de la Société de gestion dont le montant minimum initial de souscription est d'une (1) part)

#### **Montant minimum des souscriptions ultérieures**

Part R : en millièmes de parts

Part I : en dix-millièmes de parts

**Modalités de rachats en parts**

Les rachats sont effectués uniquement en parts

**Possibilité de limiter ou d'arrêter les souscriptions**

Le fonds pourra cesser d'émettre de nouvelles parts à compter du 1er juillet 2012. Il sera alors fermé à toute souscription (sauf dans le cadre d'une souscription concomitante à un rachat provenant d'un même investisseur portant sur la même quantité de parts et exécutée sur une même date de valeur liquidative).

**Date de clôture de l'exercice**

Dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre  
(1<sup>ère</sup> clôture : décembre 2009)

**Affectation des résultats**

Capitalisation

**Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative**

Chaque jour de bourse, sur la base des cours de clôture, sauf les veilles de week-end et jours fériés où la valorisation du fonds est reportée au dimanche soir ou à la fin de la dite période fériée ; les valeurs liquidatives ainsi calculées sont datées du jour des dites valorisations, et tiennent compte des intérêts courus de la dite période

**Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative**

Disponible dans les locaux de la Société de gestion : CCR Asset Management

**Devise de libellé des parts ou actions**

Euro

**Date de création**

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 28 novembre 2008.  
Il a été créé le 12 décembre 2008.

**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

---

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de: CCR Asset Management, 44 rue Washington, 75008 Paris - Tél : 01.49.53.20.00

Des informations complémentaires peuvent également être obtenues si nécessaire auprès de CCR Asset Management ou sur son site internet : [www.ccr-am.com](http://www.ccr-am.com)

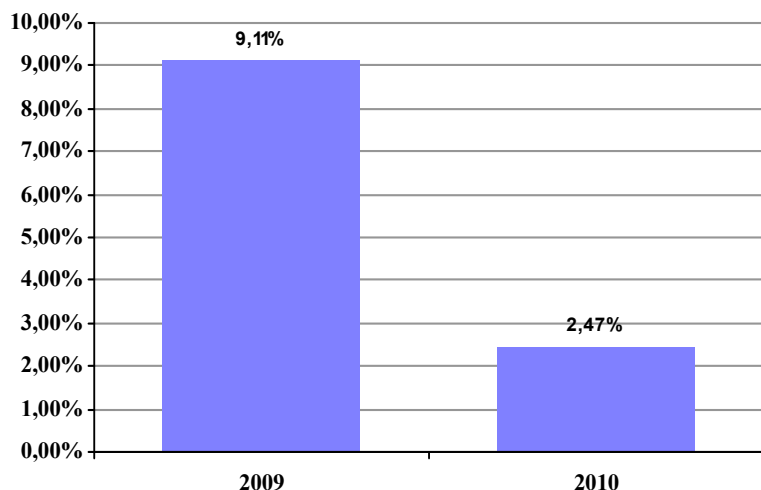
Date de publication du prospectus : 30 décembre 2011

Le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

## PARTIE B - STATISTIQUE

### Performances de l'OPCVM au 31/12/2010



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	2,47%		
Indicateur de référence *	0,44%		

#### AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les calculs des performances sont présentés coupons net réinvestis

\* Pas de benchmark

### Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,8%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>0%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0%
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>0%</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
- commissions de sur performance	0%
- commissions de mouvement	0%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,8%</b>

**Les frais de Fonctionnement et de Gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

**Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement**

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

**Autres frais facturés à l'OPCVM**

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

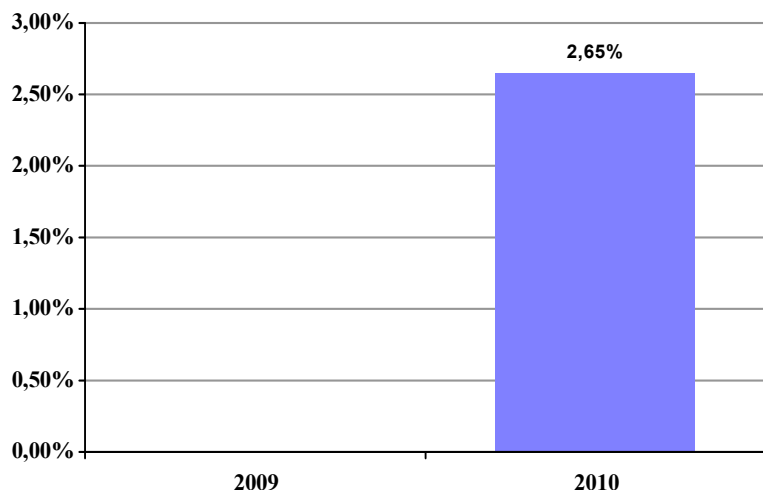
**Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010**

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	15,15%
Titres de créance	5,56%

## PARTIE B - STATISTIQUE

### Performances de l'OPCVM au 31/12/2010



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	2,65%		
Indicateur de référence *	0,44%		

#### AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les premières performances publiables ne seront renseignées qu'à l'issue d'une première période pleine de douze mois échéant le 31 décembre.

Les calculs des performances sont présentés coupons net réinvestis

\* Pas de benchmark

### Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,4%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>0%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0%
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>0%</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
- commissions de sur performance	0%
- commissions de mouvement	0%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,4%</b>

**Les frais de Fonctionnement et de Gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

**Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement**

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

**Autres frais facturés à l'OPCVM**

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

**Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010**

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	15,15%
Titres de créance	5,56%